

DVIn Formation - Audit - Conseil	PROGRAMME DETAILLE FORMATION DE FORMATEUR UV2 ASTP	PROPOSITION FORMATION
---	---	----------------------------------

FORMATION DE FORMATEUR POUR L'UV2 « LUTTE CONTRE LES ATTEINTES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LES TRANSPORTS » DE LA FORMATION DES AGENTS DE PREVENTION ET DE SECURITE DANS LES ACTIVITES LIEES AUX TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES (ASTP)

Durée minimum de la formation	Formalités administratives	00h30
	Module 1 : Maitriser les mesures de prévention contre les atteintes sexuelles et sexistes mises en place dans les transports publics de personnes	01h00
	Module 2 : Identifier et caractériser les infractions relatives aux atteintes sexuelles et sexistes	02h00
	Module 3 : Connaître les modalités de prise en compte et de prise en charge des victimes d'atteintes sexuelles et sexistes	01h00
	Module 4 : Intégrer une situation impliquant une atteinte sexuelle ou sexiste dans un scénario de mise en œuvre des missions de l'ASTP	01h00
	Evaluation finale et formalités de fin de formation	01h30
	Total	07h00
Date de formation	Le //2023	
Lieu de réalisation de la formation	A.D.E.F. / CPNEFP - 18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS	
Nombre de stagiaires : Minimum 5 et maximum 10 + 2 candidats ajournés		

Objectif de la formation : L'objectif de la formation de formateur pour dispenser l'UV2 « Lutte contre les atteintes sexuelles et sexistes dans les transports » de la formation d'agent de prévention et de sécurité dans les activités liées aux transports publics de personnes vise à permettre aux candidats d'identifier les infractions en matière d'atteinte sexuelle ou sexiste, d'affirmer leurs capacités en matière de gestion des victimes et d'intégrer ces acquis lors de l'organisation de séances pratiques dans un cadre le plus proche possible des exigences des missions confiées

Références réglementaires :

- Formation ASTP inscrite au répertoire spécifique de France compétence sous la référence RS18924 « Assurer la prévention et la sécurité dans les activités liées aux transports publics de personnes »
- Cahier des charges ASTP de l'ADEF

Contenu de la formation : la formation en vue de l'obtention de l'attestation de compétence pour délivrer l'unité de valeur du module UV2 de la formation ASTP comprend quatre modules :

- **Module 1 :** Maitriser les mesures de prévention contre les atteintes sexuelles et sexistes mises en place dans les transports publics de personnes
- **Module 2 :** Identifier et caractériser les infractions relatives aux atteintes sexuelles et sexistes
- **Module 3 :** Connaître les modalités de prise en compte et de prise en charge des victimes d'atteintes sexuelles et sexistes
- **Module 4 :** Intégrer une situation impliquant une atteinte sexuelle ou sexiste dans un scénario de mise en œuvre des missions de l'ASTP

Matériel nécessaire à la réalisation de la formation :

- Une salle de cours type salle de réunion d'au moins 25 m²
- Un PC équipé d'un pack office permettant d'utiliser Word et PowerPoint
- Un vidéo projecteur ou un écran informatique de taille suffisante pour projeter des documents

Niveau initial requis pour participer à la formation :

- Les formateurs disposent, « a minima », pour les modules relatifs à l'activité de surveillance et de gardiennage :
 - Soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en pédagogie en tant que formateur ;
 - Soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée

Condition de validation : Pour l'obtention de l'attestation de compétence pour délivrer l'unité de valeur du module UV2 de la formation ASTP, le candidat doit satisfaire à l'épreuve suivante :

Thème d'examen	Durée	Evaluation
Au moyen des supports de cours fournis pour assurer la formation des candidats à l'obtention de l'UV2 de la formation ASTP, les formateurs devront rédiger un document susceptible d'être présenté en tant que corrigé type de l'épreuve d'évaluation formative de l'UV précité	01h00 (dont 15 mn de préparation)	Toutes les infractions identifiées et note globale ≥ 12/20

DVIn F.A.C.	OBJET FF UV2 ASTP	REVISION //	CREATION 12/07/2023	REDACTION DVIn	DESTINATION PROPOSITION DE FORMATION	PAGE 1/3
----------------	----------------------	----------------	------------------------	-------------------	---	-------------

DVIn Formation - Audit - Conseil	PROGRAMME DETAILLE FORMATION DE FORMATEUR UV2 ASTP	PROPOSITION FORMATION
-------------------------------------	---	--------------------------

FORMATION FF UV2 ASTP du //2023
Dans les locaux de l'ADEF - CPNEFP 18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS

MODULE 1 : MAITRISER LES MESURES DE PREVENTION CONTRE LES ATTEINTES SEXUELLES ET SEXISTES MISES EN PLACE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES

Séquence 1-1	Connaitre les mesures de prévention mise en place contre les atteintes sexuelles et sexistes dans les transports publics de personnes	Formateur	01h00
Contenu	Savoirs : Maitriser : <ul style="list-style-type: none"> - La réalité des violences sexistes et sexuelles dans les transports - Les rapports entre le harceleur/agresseur et la victime - Les conséquences des harcèlements et violences sexuels pour les victimes - Les mesures contre les harcèlements et violences sexuel dans les transports <ul style="list-style-type: none"> ➤ La généralisation de la vidéoprotection ➤ Le centre de coordination opérationnelle de sécurité 		01h00

MODULE 2 : IDENTIFIER ET CARACTERISER LES INFRACTIONS RELATIVES AUX ATTEINTES SEXUELLES ET SEXISTES

Séquence 2-1	Caractériser les infractions relatives aux atteintes sexuelles ou sexistes susceptibles d'être commises dans les espaces affectés aux transports publics de voyageurs	Formateur	02h00
Contenu	Savoirs : Identifier avec précision les éléments constitutifs des infractions relatives : <ul style="list-style-type: none"> - Au harcèlement sexiste <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les insultes publiques ➤ L'outrage sexiste - Aux atteintes à la vie privée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le voyeurisme - Aux violences sexuelles : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'exhibition sexuelle ➤ Le harcèlement sexuel par faits répétés ou par fait unique - Aux agressions sexuelles et au viol 		02h00
Remarques	Cette séquence est soumise à une évaluation formative qui permettra aux candidats formateurs d'effectuer un travail par groupe qui aura pour objectif de synthétiser les éléments constitutifs des différentes infractions pour faciliter leur identification		

MODULE 3 : CONNAITRE LES MODALITES DE PRISE EN COMPTE ET DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES D'ATTEINTES SEXUELLES ET SEXISTES

Séquence 3-1	Assurer la prise en compte d'une victime de harcèlement sexuel ou de violences sexuelles dans un espace affecté aux transports publics de voyageurs	Formateur	00h30
Contenu	Savoir : Connaitre les principes généraux d'accueil et de prise en compte d'une victime dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> - L'ASTP est témoin de faits de harcèlements sexuel ou de violences sexuelles au cours de ses missions - L'ASTP prend en compte une passagère harcelée/agressée après les faits 		00h30
Séquence 3-2	Déterminer les modalités de prise en charge d'une victime d'atteinte sexiste ou sexuelle dans un espace affecté aux transports publics de voyageurs	Formateur	00h30
Contenu	Savoirs : Identifier : <ul style="list-style-type: none"> - Les informations à communiquer concernant les suites judiciaires relatives aux infractions - Les possibilités de soutien psychologique 		00h30
Remarque	Les éléments relatifs à cette séquence sont issus du cours 6-1 « Prise en charge des victimes » de l'UV6 « Gestion post événement » de la formation ASTP		

DVIn F.A.C.	OBJET FF UV2 ASTP	REVISION //	CREATION 12/07/2023	REDACTION DVIn	DESTINATION PROPOSITION DE FORMATION	PAGE 2/3
----------------	----------------------	----------------	------------------------	-------------------	---	-------------

DVIn Formation - Audit - Conseil	PROGRAMME DETAILLE FORMATION DE FORMATEUR UV2 ASTP	PROPOSITION FORMATION
-------------------------------------	---	--------------------------

MODULE 4 : INTEGRER UNE SITUATION IMPLIQUANT UNE ATTEINTE SEXUELLE OU SEXISTE DANS UN SCENARIO DE MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DE L'ASTP

Séquence 4-1	Contrôler les acquis des apprenants en matière d'intervention lors de la constatation d'infractions suites à une atteinte sexiste ou sexuelle dans un espace affecté aux transports publics de voyageurs	Formateur	01h00
Contenu	Savoir-faire : - Exploiter une fiche réflexe qui reprend les points clés d'une intervention dans le cadre de la constatation d'une infraction relative à une atteinte sexuelle ou sexiste - Intégrer une situation relative à un outrage sexiste dans un scénario d'intervention - Intégrer une situation relative à un délit d'atteinte sexiste ou sexuel puni d'emprisonnement dans un scénario d'intervention		01h00
Remarques	Les éléments relatifs à cette séquence sont issus des fiches réflexe et des grilles d'évaluation formative de l'UV5 « Situations dégradées spécifiques aux transports » de la formation ASTP		

DVIn F.A.C.	OBJET FF UV2 ASTP	REVISION //	CREATION 12/07/2023	REDACTION DVIn	DESTINATION PROPOSITION DE FORMATION	PAGE 3/3
----------------	----------------------	----------------	------------------------	-------------------	---	-------------